RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024





SOMMAIRE

Mot de la présidente	03
L'URPS Sages-femmes	04
 Les missions L'équipe Les salariées Les temps forts Les chiffres 	
Représenter les sages-femmes libérales	08
 Analyser les besoins de santé et l'offre de soins Participer à l'organisation de l'exercice professionnel 	
Faciliter l'exercice professionnel des sages-femmes	
 Interprétariat Incitation à l'installation en zones sous-dotées ou très sous-dotées Zonage 	
Développer la prévention	13
 Vaccination Dépression post-partum Santé des femmes en quartier prioritaire Grossesse et nutrition 	
Intégrer les sages-femmes dans les projets pluriprofessionnels	16
 PEDIACO II Antibiorésistance InterURPS (séminaire, numérique, lien CPTS-URPS) Incitation aux exercices coordonnés 	
Communication	22
 Site internet Newsletter Réseaux Sociaux 	
Glossaire	23

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'URPS est réactive et présente sur de nombreux sujets et domaines afin de soutenir les sagesfemmes libérales.

- Soutenir les installations en zones sous-dotées et favoriser les stages dans les départements concernés via les deux écoles de sages-femmes présentes sur les Pays de Loire.
- Rester à l'écoute de la modernisation informatique des cabinets et s'assurer de la sécurité de nos échanges lors des réunions e-GCS et la CPAM.
- Poursuivre la prévention dans le domaine de la reproduction et de la fertilité avec la SRAE, le RSN, les sages-libérales, le CHU sur les sujets tels que l'alimentation ainsi que les addictions, l'endométriose et la santé mentale ainsi que sexuelle, les violences faite aux femmes, et la prévention de la dépression post-natale.
- Protéger avec les vaccinations.
- Se connaître entre professionnels et mener des actions ensemble via l'Inter-Urps, Pediaco avec les pharmaciens, l'examen bucco-dentaire avec les chirurgiens-dentistes.
- Favoriser le travailler ensemble avec l'exercice coordonné : ESP-clap, APMSL et les MSP ainsi que les CPTS.
- Continuer de communiquer via les Newsletter, les réseaux sociaux et les webinaires.
- Interagir avec les Instances telles que l'ARS et la CPAM lors des CTS, CATS, Copil, CORECS.
- Continuer de nous réunir en CA et participer autant que possible aux réunions.

Je tiens à remercier très chaudement Amandine Bouchereau et Anaïs Besegher, pour tout l'immense travail qu'elles fournissent, toutes les deux. Elles sont indispensables à la réalisation de tous nos projets et actions et se forment pour être encore plus performantes.

Tiphaine CittéPrésidente URPS Sages-femmes

\rightarrow

L'URPS SAGES-FEMMES

LES MISSIONS

Les Unions participent :

- A l'organisation et à la mise en oeuvre notamment pour la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice
- A l'organisation de l'exercice professionne du projet régional de santé
- A la mise en oeuvre des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins
- A la mise en oeuvre du développement professionnel continu
- A des actions

dans le domaine:

- Des soins
- De la prévention
- De la veille sanitaire
- De la gestion des crises sanitaires
- De la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés

L'ÉQUIPE

Tiphaine Citté

Présidente URPS SF depuis septembre 2024 (précédemment Vice-présidente)

Clémence Pachot

Présidente URPS SF jusqu'en septembre 2024

Juliette Levent

Secrétaire URPS SE

Annie Baud-Leboeuf

Vice-présidente URPS SF depuis novembre 2024 (précédemment trésorière)



Marion Alby

Trésorière URPS SF depuis novembre 2024

Chloé Charlois

Membre URPS SF

Blandine Emery

Membre URPS SF

Célia Tomasi

Membre URPS SF

LES SALARIÉES

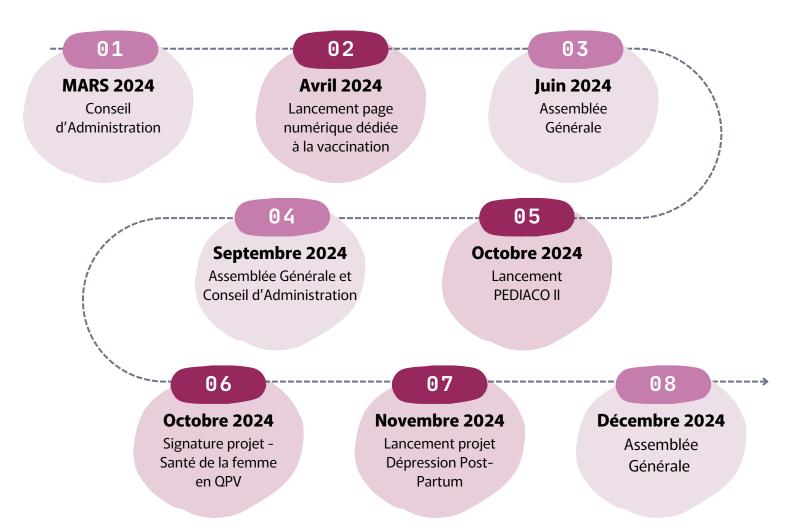


Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP (équivalent temps plein) pour l'URPS Sages-femmes. Elle participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.

En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS Sages-femmes. Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Sages-femmes. Elle se charge des tâches administratives de l'association.



LES TEMPS FORTS

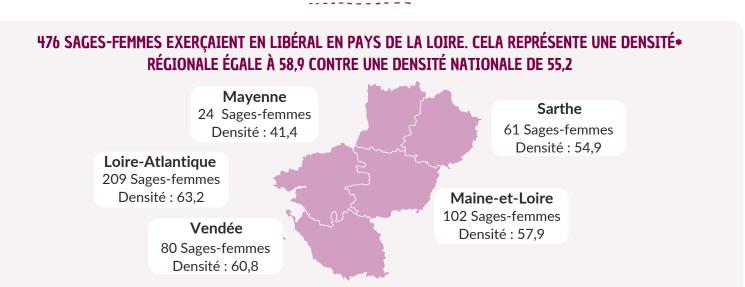


L'Assemblée Générale est présidée par Madame Cittté et est composée des membres de l'URPS. Elle entend : les rapports sur la gestion du bureau, la situation financière et morale de l'URPS, elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel et réalise le bilan des actions en cours et à venir.

Le Conseil d'Administration est composé des 7 membres de l'URPS et administre le fonctionnement de l'Union, élabore et met en œuvre la politique de l'URPS et prépare les assemblées.

LES CHIFFRES

LA DÉMOGRAPHIE DES SAGES-FEMMES EN PAYS DE LA LOIRE



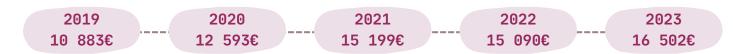
*La densité de l'année N est exprimée pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans au 1er janvier de l'année N+1

LES RECETTES:

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien. Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux sages-femmes libérales conventionnées.

EN 2024, L'URPS SAGES-FEMMES A PERÇU 16 091€ DE CETTE CONTRIBUTION



Par ailleurs, pour contribuer au développement des projets de l'URPS, l'URPS a obtenu des fonds de l'ARS grâce à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

L'URPS SAGES-FEMMES

Le CPOM conclu avec l'ARS concerne :

FICHE ACTION 1

Aide au développement de l'information des sages-femmes concernant la vaccination

FICHE ACTION 2

L'incitation à l'installation au sein des zones sous dotées ou très sous dotées

FICHE ACTION 3

Santé de la femme en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

MISE À DISPOSITION

L'emploi d'une assistante administrative pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes).

FICHE ACTION 4

Sensibilisation des sages-femmes libérales à l'endométriose

FICHE ACTION 5

Accès à l'interprétariat pour les sages-femmes libérales

MISE À DISPOSITION

L'emploi d'une chargée de mission pour le compte de cinq URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues, Sages-femmes et Biologistes).

LES DÉPENSES:

Les principales dépenses de l'Union sont dûes aux différentes participations des élus à des réunions pour représenter les sages-femmes ou pour la mise en œuvre des projets.

REPRÉSENTER LES SAGES-FEMMES LIBÉRALES

ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOINS

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

La CRSA est un lieu d'expression et de concertation des acteurs de santé. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics.

Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées : « prévention » ; « organisation des soins » ; « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » ; « droits des usagers ».

CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les CTS sont à la fois le lieu et l'instance qui garantissent un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité, et qui garantissent la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé ainsi que leur bonne articulation.

Depuis 2022, les CTS s'organisent en InterURPS.

Participation de l'URPS

- En 2024, l'URPS Sages-femmes, en tant que titulaire au CTS département 72, y a participé à 4 reprises
- En 2024, l'URPS Sages-femmes, en tant que suppléante au CTS département 44, y a participé à 3 reprises
- L'URPS Sages-femmes est suppléante au CTS du département 85

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de Premier Recours (CORECS) est un lieu de dialogue entre les acteurs engagés dans l'organisation des soins de premier recours. Il a pour objectifs de construire un diagnostic partagé, de mener une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoires à l'échelle régionale, et de favoriser les pratiques coordonnées entre professionnels en harmonisant les stratégies de ses membres.



REPRÉSENTER LES SAGES-FEMMES LIBÉRALES

COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENTS TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS

Les Comités d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) ont pour mission de soutenir les porteurs de projets relatifs aux dispositifs d'exercice coordonné. Ils interviennent à chaque phase du développement du projet, depuis l'élaboration du diagnostic territorial jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'étude de faisabilité et le montage du dossier. La représentation de l'URPS au sein de ces instances est assurée par les membres désignés au niveau départemental.

Participation de l'URPS

- En 2024, Juliette Levent siège au CATS du département 44 et a participer à 2 rencontres.
- En 2024, Célia Tomasi siège au CATS pour le département 85 et a participé à 2 rencontres.
- Blandine Emery siège au CATS du département 72.

GROUPEMENT D'EMPLOYEUR INTERURPS

Créé en 2019, le Groupement d'Employeurs interURPS a pour vocation d'accompagner les professionnels de santé dans le recrutement de salariés pour le compte de leurs structures, telles que les CPTS, URPS, MSP ou SAS, en fonction des besoins identifiés.

Au 31 décembre 2024, le GE interURPS employait 103 personnes. Ce personnel regroupe une diversité de profils, notamment des chargé·e·s de mission pour les URPS, des coordinateur·rice·s de CPTS, ainsi que des chargé·e·s de communication, contribuant tous au bon fonctionnement des dispositifs territoriaux de santé.

E SANTÉ

L'URPS participe au comité départemental e santé organisé par le GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) E santé sur la thématique du numérique en santé.





RÉSEAU SÉCURITÉ NAISSANCE

Le Réseau Sécurité Naissance (RSN) est une association qui fédère les 23 maternités des Pays de la Loire ainsi que l'ensemble des professionnels œuvrant dans le domaine de la périnatalité. Ses principales missions sont de coordonner les différents acteurs du secteur, et de promouvoir la qualité et la sécurité des soins.

L'URPS prend part à deux commissions :

- Commission IVG
- Commission Sages-femmes

participations

PARTICIPATION À DES COMITÉS RÉGIONAUX

InterURPS ONSSF

L'URPS participe à des réunions organisées tout au long de l'année entre les URPS des autres régions. Le but est d'échanger autour des projets et des priorités de chaque URPS.

Pôle fédératif soins primaires

L'URPS participe à ces temps d'échange permettant de faire le point sur l'organisation des soins primaires



FACILITER L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES SAGES-FEMMES

L'INTERPRÉTARIAT

L'URPS Sages-femmes, en partenariat avec l'ARS Pays de la Loire et l'association ISM Interprétariat, continu son investissement pour l'accès aux consultations sages-femmes pour tous par la biais de l'interprétariat. L'URPS a mis à disposition de toutes les sages-femmes libérales de la Région des Pays de la Loire, un accès gratuit à un service d'interprétariat.

Cela a été mis en place dans le but de faciliter la prise en charge des soins des personnes allophones quel que soit le lieu de vie de la personne. Cet accès permet l'amélioration des parcours de soins des femmes enceintes, des mères et de leurs nourrissons, dans un suivi de proximité et favorise également la prise en charge des femmes dans le cadre de leur suivi gynécologique de prévention.

Les actions mises en place en 2024 :

- Communication de l'action
- En collaboration avec les autres URPS offrant ce service d'interprétariat à leurs professionnels, un flyer de recensement a été créé. Le but est de diffuser auprès des structures régionales et locales cette information et les modalités d'accès.

Le bilan de l'action :

- 14 utilisatrices
- 42 utilisations
- 9 codes demandés

INCITER LES ÉTUDIANTS SAGES-FEMMES À S'INSTALLER EN ZONE SOUS-DOTÉES

En 2022, l'URPS, via la conclusion du nouveau CPOM, a renouvelé son souhait de continuer à promouvoir l'exercice libéral auprès des étudiants sages-femmes de la Région pour 5 ans. Ces interventions, sont l'occasion de rappeler aux étudiants que 4 sages-femmes exerçant en zones sous-dotées et ayant bénéficié de la formation maitre de stage peuvent les accueillir en stage. L'URPS intervient au sein des 2 écoles de sages-femmes de la Région.

Les actions mises en place en 2024 :

- 1 intervention à Nantes
- 1 intervention à Angers
- Mise à jour des supports du projet

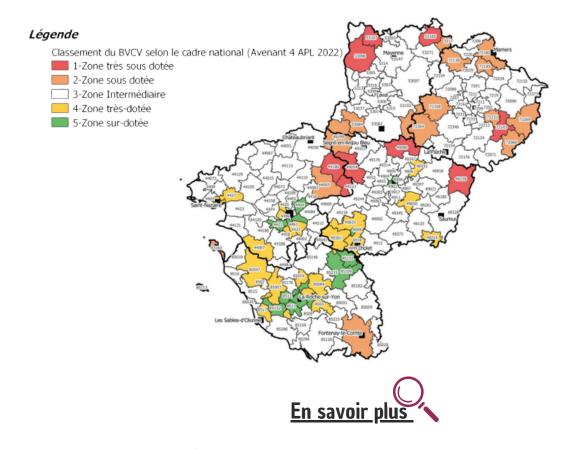


LE ZONAGE

En 2024, l'URPS Sages-Femmes a contribué aux travaux d'élaboration du nouveau zonage régional, entré en vigueur le 1er février 2025, conformément à l'article L1434-4 du Code de la santé publique. Ce zonage actualisé, tenant compte des dispositions de l'avenant n°7 à la convention nationale, vise à améliorer l'équilibre territorial de l'offre de soins en identifiant les zones sous-dotées, très sous-dotées et sur-dotées en sages-femmes.

Ce zonage permet de cibler les territoires prioritaires pour la mise en œuvre de dispositifs de soutien à l'installation et au maintien en exercice libéral, notamment via des aides financières proposées par l'Assurance Maladie, et éventuellement complétées par les collectivités. En région Pays de la Loire, 14 zones ont été classées sous-dotées ou très sous-dotées, regroupant 270 communes et 153 510 femmes. Dans ces zones, les sages-femmes libérales peuvent bénéficier, sous conditions, d'aides allant jusqu'à 38 000 € pour une première installation, 34 000 € pour un transfert d'activité, et 4 000 € par an pour un maintien en activité.

Parallèlement, 12 zones sur-dotées ont été définies, représentant 58 communes (12,9 % de la population féminine régionale), principalement autour de Nantes, Angers et en Vendée. Dans ces secteurs, toute nouvelle installation libérale est soumise à autorisation préalable de l'Assurance Maladie, afin de réguler l'offre et éviter les déséquilibres territoriaux.



Participation de l'URPS

- Participation aux comités techniques régionales
- Communication vers les sages-femmes libérales

\rightarrow

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

LA VACCINATION

L'année 2024 a été marqué par le lancement des actions en lien avec la vaccination. Ces actions font parties d'un projet qui est soutenu par l'ARS Pays de la Loire via le CPOM.

Le but de ce projet est d'améliorer la couverture vaccinale de la population de la région, en particulier auprès des femmes enceintes et des jeunes enfants. Ce projet a impliqué diverses actions de communication et de sensibilisation pour informer et accompagner les sages-femmes sur les enjeux de la vaccination.

Les actions mises en place en 2024 :

Création d'un espace numérique dédié à la vaccination

Afin de centraliser les informations et les ressources liées à la vaccination en lien avec la profession de sage-femme, un espace numérique a été créé. Ce portail permet aux sages-femmes, d'accéder à des informations actualisées sur les vaccins, les calendriers vaccinaux et les recommandations spécifiques, notamment en ce qui concerne la vaccination des femmes enceintes et des nourrissons. L'espace comprend également des documents téléchargeables, et des liens vers des ressources supplémentaires.

Lien vers l'espace numérique vaccination

Participation à une vidéo régionale sur la vaccination

L'URPS Sages-femmes s'est associée au CRATB et à l'ARS Pays de la Loire dans le cadre de la websérie « Vaccination, êtes-vous à jour ? » sur les vaccins et les actualités vaccinales. Les URPS Pharmaciens, IDEL, Médecins y participaient également.

Cette vidéo régionale a été réalisée pour expliquer la vaccination Grippe/COVID-19 en pluripro en ville. La vidéo mettait en avant les différentes professions vaccinatrices y compris les sages-femmes. Les objectifs de cette vidéo :

- Faciliter la bonne articulation entre les professionnels vaccinateurs
- Faciliter la bonne compréhension de la vaccination par les professionnels (Qui sont les prescripteurs et les vaccinateurs habilités ? Quelles sont les modalités de commandes pour les vaccins Grippe et Covid-19 ? Quelles sont les recommandations de vaccination conjointe Grippe et COVID-19 ? ...

Participation à des instances régionales vaccination

L'URPS a continué, tout au long de l'année 2024, a participé aux différentes réunions régionales concernant la vaccination. Ces temps permettent d'échanger avec tous les acteurs en liens avec cette thématique.

Le partenaire de l'action :



LA DÉPRESSION POST-PARTUM

Au cours de l'année 2024, l'URPS Sages-Femmes s'est mobilisée sur la thématique de la dépression post-partum en développant un projet spécifique visant à mieux outiller les professionnelles face à cette problématique de santé périnatale. Ce projet est financé par l'ARS Pays de la Loire via la conclusion d'un CPOM

Les objectifs de ce projet étaient :

- D'améliorer les connaissances des sages-femmes sur la dépression postnatale ;
- De les informer sur l'organisation de l'entretien postnatal précoce (EPNP) ;
- D'identifier et de valoriser les réseaux et dispositifs existants de soutien à la parentalité.

Les actions mises en place en 2024 :

Création d'une fiche dédiée

Cette fiche rassemble des ressources pour un meilleur accompagnement des jeunes parents. Elle comprend:

- Une définition de la dépression postnatale et de ses spécificités
- Une présentation des professionnels impliqués dans la prise en charge en périnatalité
- Un recensement des structures de soutien à la parentalité
- Un focus sur les dispositifs existants dans la région

Lien vers la fiche ressource

Organisation d'un webinaire régional

Un webinaire a été organisé à destination des sages-femmes de la région, permettant de compléter cette action de sensibilisation et d'information.

Il a permis d'aborder :

- Les mécanismes de la dépression post-partum et les facteurs de risque
- Les préconisations concernant l'EPNP et son articulation avec la détection de la dépression postnatale
- Les aspects réglementaires et la cotation de l'EPNP
- La présentation du dispositif d'accompagnement « Maman Blues »

Le bilan de l'action : 50 sages-femmes ont assisté au webinaire 93 visionnages du replay

LA SANTÉ DES FEMMES EN QPV

L'URPS des sages-femmes des Pays de la Loire a porté administrativement une action en partenariat avec l'ARS, la Ville de Nantes, la CPAM, l'association Ambition Jeunesse et le CRCDC. Cette action ciblait les femmes du quartier Malakoff, classé QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville), à Nantes.

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

L'objectif était de favoriser l'accès à la prévention et aux soins des femmes en les informant sur plusieurs thématiques de santé encore trop peu connues, notamment en dehors du cadre de la grossesse. Les besoins ont été identifiés en amont grâce à un travail de terrain conduit avec l'association Ambition Jeunesse, révélant un manque d'information sur les cycles menstruels, la ménopause, la vaccination HPV, les dépistages organisés des cancers, ainsi que sur les rôles et missions des sages-femmes.

L'action mis en place en 2024 :

• Organisation d'une demi-journée d'information avec la participation de sages-femmes libérales

Le bilan de l'action :

- 50 participantes
- Toutes les participantes se sont déclarées satisfaites de cette demi-journée
- 9 rendez-vous avec une sage-femmes ont été pris à l'issu de l'évènement

GROSSESSE ET NUTRITION

Dans une démarche de promotion de la santé et de prévention en périnatalité, l'URPS Sages-Femmes a participé à l'organisation d'un webinaire porté par la SRAE Nutrition, en partenariat avec l'association Alim Mater.

Ce webinaire avait pour objectif de sensibiliser les professionnels de santé à l'importance d'une alimentation adaptée et bienveillante dès la grossesse, et jusqu'à la diversification alimentaire du nourrisson.

En adoptant une approche positive, cette soirée a permis de renforcer les messages de santé publique en matière de nutrition périnatale, facteur déterminant pour le développement de l'enfant et la santé maternelle.





Participation de l'Union :

- Aide à l'organisation du webinaire
- Communication de l'action auprès des sages-femmes de la région

PEDIACO II

Forts d'une première expérience positive de soirées d'interconnaissance menées en 2021-2022 dans le cadre de l'appel à projets « 1000 premiers jours », portant sur les compétences et les interventions des professionnels de santé en périnatalité, il a été décidé de reconduire ce projet.

À l'initiative de l'ARS, les URPS Sages-femmes et Pharmaciens ont été sollicitées pour rédiger un nouveau projet d'interconnaissance. Ce dernier s'est orienté vers le développement d'une campagne de communication visant à valoriser les compétences spécifiques de chaque profession de santé impliquée dans le champ de la périnatalité.

Les actions du projet :

- Création d'une frise représentant les compétences des professionnels par étapes clés
- Création d'un document synthétisant les interventions des professionnels par étapes clés
- Création de 12 fiches représentant les interventions par profession

Le projet en image :



Lien vers la campagne de communication



Participation de l'Union :

- Coordination de l'action avec l'URPS Pharmaciens
- Animation des groupes de travail
- Communication de l'action
- Création des supports

Le co-porteur de l'action :



Le financeur de l'action :



Les partenaires de l'action :

















L'ANTIBIORÉSISTANCE

Face à l'enjeu majeur que représente la résistance aux antibiotiques pour la santé publique, plusieurs URPS des Pays de la Loire se sont mobilisées pour sensibiliser les professionnels de santé libéraux à cette problématique.

L'URPS Sages-femmes en partenariat avec l'URPS Pharmaciens, l'URPS Chirurgiens-Dentistes, l'URPS Biologistes, ainsi que l'URML Pays de la Loire, avec le soutien du CRATB Pays de la Loire – MedQual, ont organisé deux webinaires sur le bon usage des antibiotiques.

Les actions mises en place en 2024 :

• Organisation de deux webinaire de sensibilisation

Au programme de ces webinaires :

- Les principes généraux du bon usage des antibiotiques,
- L'analyse de deux cas cliniques
- Un temps d'échanges avec les intervenants du CRATB.

Ces sessions s'adressaient à l'ensemble des professionnels concernés : biologistes, chirurgiensdentistes, médecins, pharmaciens et sages-femmes.

Création d'un questionnaire de recensement des besoins

Afin de poursuivre le projet et de développer des actions en adéquation avec la pratique professionnelle ainsi qu'avec les besoins des professionnels de santé libéraux, un questionnaire a été élaboré. Diffusé auprès de l'ensemble des professionnels concernés, ce dernier permet d'identifier et de prioriser des actions fondées sur leurs retours.

Le bilan de l'action :

- 2 webinaires organisés
- 15 sages-femmes inscrites sur 140 professionnels
- 40 participants aux webinaires

L'INTERURPS

L'association InterURPS a vu le jour à la fin de l'année 2019. Elle regroupe les dix URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé) de la région Pays de la Loire. Lors de l'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019, un trio a été élu pour assurer la présidence : M. CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, M. GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine, et Mme BENARD, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.

L'InterURPS a pour vocation de :

- Rassembler l'ensemble des URPS de la région afin de favoriser une coordination interprofessionnelle renforcée
- Échanger et collaborer avec les partenaires institutionnels tels que l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie, ainsi que les associations et structures sanitaires
- Développer des actions communes, en priorité autour de la coordination interprofessionnelle des soins
- Structurer et faciliter les échanges entre les différentes URPS
- Piloter des projets régionaux d'envergure et organiser des Journées régionales thématiques
- Contribuer activement aux démarches de prévention et de promotion de la santé
- Participer à la mise en œuvre et au suivi du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

SÉMINAIRE INTERURPS

L'InterURPS a organisé en juin 2024, son séminaire annuel ayant pour thématique l'exercice libéral écoresponsable.

Le séminaire de l'InterURPS Pays de la Loire s'est tenu au Centre d'Affaires de Terra Botanica.

Au programme:

Table ronde - Regards croisés

"Concilier écoresponsabilité et pratique professionnelle"

Ateliers:

- Comprendre l'essentiel des enjeux du développement durable, appliqués à la santé » Intervenante
- Co-construisons ensemble des éco-solutions pour notre pratique

Ce séminaire a réuni 123 personnes autour du sujet de l'écoresponsabilité en cabinet.

Le séminaire en image :



Participation de l'Union :

- Participation à l'organisation de l'évènement
- Participation de deux élues de l'URPS à ce séminaire
- Communication de l'action

NUMÉRIQUE

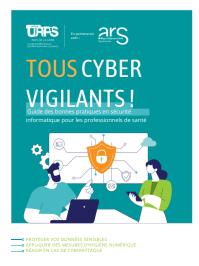
En 2024, l'InterURPS Pays de la Loire a mis à disposition un « Guide des bonnes pratiques en sécurité informatique ».

Ce livret a pour vocation de sensibiliser les professionnels de santé à la cybersécurité, en leur apportant des réponses concrètes sur :

- la protection des postes de travail et des applications ;
- la sécurisation du réseau wifi;
- la gestion proactive des incidents de sécurité;
- la protection des données de santé.

Un feuillet récapitulatif de type check-list accompagne le guide afin de permettre aux utilisateurs de garder à portée de main, les bonnes pratiques essentielles.

Le projet en image



Lien vers le guide



<u>Lien vers le feuillet</u>

RENCONTRE URPS-CPTS

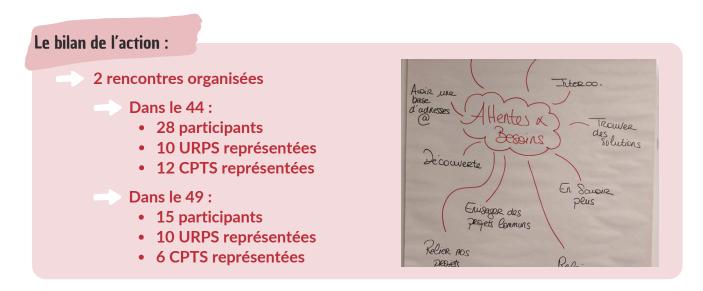
En 2024, les URPS, en collaboration avec l'InterURPS Pôle CPTS, ont initié l'organisation de rencontres avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) de la région.

Structurées sous forme de journées départementales, ces rencontres ont pour objectifs :

- de présenter les missions et les rôles des URPS
- d'explorer les possibilités de collaboration entre URPS et CPTS sur des projets communs
- de renforcer les liens et la coordination entre ces deux acteurs du système de santé.

L'action mis en place en 2024 :

Organisation des journées départementales



INFORMER ET SOUTENIR LES MODES D'EXERCICE COORDONNÉ

LES ESP CLAP

Les Équipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP CLAP) sont des dispositifs expérimentaux mis en place dans la région Pays de la Loire.

Elles visent à permettre aux professionnelles de santé libéraux de premier recours de structurer leur coordination et d'engager des démarches d'exercice coordonné. Ces dispositifs reposent sur une équipe locale qui se mobilise autour d'une patientèle partagée, en s'organisant autour d'une ou plusieurs thématiques définies selon les besoins identifiés des patients.

Le bilan de l'action :

- 100 ESP CLAP reconnues dont 19 en 2024
- 31 sages-femmes participent à une ESP CLAP
- 1476 professionnels de santé libéraux inclus dans la démarche

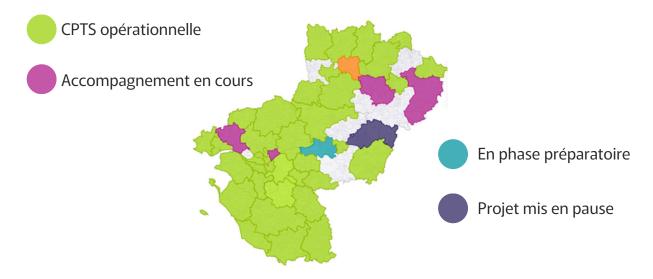
L'URPS Sages-femmes fait partie du Conseil d'Administration de l'Association ESP CLAP



LES CPTS

Dans le but d'améliorer la coordination des actions de santé, de structurer les parcours de soins et de contribuer à la réalisation des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS), les professionnels de santé peuvent choisir de se regrouper en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces regroupements formalisent un projet de santé, qu'ils soumettent ensuite à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'association InterURPS propose un accompagnement aux professionnels désireux de s'investir dans la création d'une CPTS, ainsi qu'un appui dans les différentes étapes de leur déploiement.



\rightarrow

COMMUNICATION

SITE INTERNET

Au cours de l'année 2024, l'URPS Sages-femmes a poursuivi le développement et l'enrichissement de son site internet. Ce support vise à accroître la visibilité de l'URPS Sages-femmes des Pays de la Loire ainsi qu'à valoriser les actions engagées. Il a vocation à être régulièrement actualisé en fonction des informations que l'URPS souhaite partager.





Lien du site Internet : https://urps-sf-paysdelaloire.fr/

NEWSLETTER

L'URPS Sages-femmes diffuse régulièrement une newsletter à l'attention des professionnels de la région des Pays de la Loire, afin de les tenir informées des actualités professionnelles ainsi que des événements organisés par ses partenaires.

Le bilan de l'action :

- 17 newsletters envoyées en 2024
- 341 sages-femmes inscrites à la newsletter

RÉSEAUX SOCIAUX

L'URPS Sages-femmes dispose d'un Facebook ainsi que d'un Linkedin afin que les professionnels restent informés des actualités de la Région des Pays de la Loire.



URPS Sages-femmes des Pays de la Loire



URPS Sages-femmes des Pays de la Loire

GLOSSAIRE

	ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
	ARS - Agence Régionale de Santé
	CATS - Comité d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premiers recours
	CORECS - Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours
	CPTS - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
	CRSA - Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
	CPOM - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
	CTS - Conseil Territorial de Santé
	DAC - Dispositif d'Appui à la Coordination
	DAPS - Dispositif d'Appui aux Professionnels de Santé
	ESP CLAP - Equipe de Soins Primaire Coordonnées Localement Autour du Patient
·····O	InterURPS - Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes)
	GE - Groupement d'Employeur
	MDU - Maison des URPS (siège administratif de l'URPS à Nantes, bureau des salariées)
·····O	MSP - Maison de Santé Pluriprofessionnelle ONDPS - Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé
	Ŭ
	PRS - Projet Régional de Santé
	SAS - Services d'Accès aux Soins
	SNP - Soin Non Programmé
	URML - Union Régionale des Médecins Libéraux
	URPS - Union Régionale des Professionnels de Santé